

## INTRODUCTION

### PRÉAMBULE

Le métier de la tapisserie d'ameublement en siège évolue pour répondre à de nouvelles réalisations. Elles dépendent des recherches sur les formes (design de produit), des évolutions technologiques, physiques et esthétiques des matériaux et étoffes (densité, élasticité, textures, matières...) et de leur mise en œuvre.

Parallèlement, la tapisserie d'ameublement en siège traditionnelle répond à des demandes de rénovation, de réalisation de copies de meubles de style et contribue à pérenniser un capital de savoir-faire professionnels.

Premier niveau de qualification, le certificat d'aptitude professionnelle de Tapisserie d'ameublement en siège est orienté vers l'acquisition des repères fondamentaux (connaissances stylistiques, artistiques et techniques) et vers la maîtrise des pratiques utilisant les matériaux naturels de garnissage (crin animal et fibres végétales). Ces pratiques procurent sensibilité tactile, dextérité manuelle et compréhension de la relation entre la matière et le volume à restituer, lesquelles demeurent les bases indispensables pour exercer et évoluer dans le métier.

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle saura appréhender ainsi, dans les meilleures conditions, les concepts esthétiques contemporains et les procédés de fabrication adaptés impliquant selon les cas des matériaux synthétiques et des techniques complexes de construction.

Ces concepts et procédés seront abordés, soit au long d'une carrière professionnelle, soit durant une formation conduisant au niveau IV (baccalauréat professionnel des métiers d'art option Tapisserie d'ameublement, brevet professionnel ameublement tapisserie décoration, brevet technique des métiers option tapissier) et au niveau III (diplôme des métiers d'art de l'Habitat, option Tapisserie d'ameublement).

### CLASSIFICATION DU DIPLÔME ET NIVEAU DE QUALIFICATION

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

### CONTEXTE PROFESSIONNEL

#### **1- Types d'entreprises :**

Artisanales, petites et moyennes.

#### **2- Domaine d'intervention :**

Le titulaire du CAP Tapisserie d'ameublement en siège intervient dans le cadre de la réalisation de la garniture et de la couverture de sièges et/ou de meubles divers. Il assure la mise en œuvre des étoffes. Il est concerné par la remise en état des mobiliers. Son lieu d'intervention privilégié est l'atelier de fabrication. Il peut être amené à réaliser sur site des relevés et à entreprendre l'acheminement des ouvrages vers leurs destinations.

En fabrication, il opère suivant un processus unitaire ou de petite série.

#### **3- Place dans l'organisation :**

Dans son domaine d'intervention, le titulaire du CAP Tapisserie d'ameublement en siège est amené à assurer seul les tâches successives conduisant à la réalisation d'un ouvrage prédéfini esthétiquement et techniquement. Il peut être conduit à participer à des travaux plus complexes (rénovation de meubles anciens, ouvrages précieux...) sous le contrôle d'un personnel confirmé ou celui de sa hiérarchie.

## **DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU TITULAIRE DU CAP TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT EN SIÈGE**

### **1- Les tâches professionnelles**

La réalisation des tâches professionnelles est associée à une réflexion constante, de nature historique, fonctionnelle et esthétique. Cette réflexion conduit à des choix déterminants pour la réalisation d'un produit de qualité.

A partir d'instructions écrites ou orales relatives à la réalisation de tout ou partie d'ouvrage, le titulaire du CAP Tapissierie d'ameublement en siège devra être capable d'assurer les tâches suivantes :

- Déterminer les matériaux et outillages nécessaires en fonction de la fiche technique du produit
- Préparer le poste de travail et assurer les protections de l'ouvrage si nécessaire
- Procéder à la réalisation de la garniture
- Réaliser la pose des tissus et la finition
- Tracer, développer et draper les décors et chutes à têtes droites

### **2- Les ouvrages**

Dans le contexte des fabrications en entreprise, les ouvrages pouvant être particulièrement confiés au titulaire d'un CAP Tapissierie d'ameublement en sièges sont les suivants :

- **Garniture traditionnelle naturelle (fibres végétales, crin animal)**
  - garniture à pelote
  - garniture piquée tendue à l'ancienne
  - garniture piquée tendue sur guindage simple
  - garniture à cuvette avec ou sans suspension
  - garniture boutonnée
  - garniture capitonnée sur forme simple (carré, rectangle)
- **Coupe et décors**
  - chutes et festons simples
- **Travaux de coupe sur tous supports**
  - relevé de mesures, plan de coupe, coupe pour des tissus unis, à rayures et motifs avec raccords
  - coupe des tissus pour couvrir (sièges et panneaux)
  - coupe des coussins : coupe droite et circulaire
- **Calcul de métrage siège**
  - siège à garniture tendue : tissus et étoffes unis et à rayures, motifs à centrer
- **Couture machine**
  - approche et résolution technologiques et pratiques simples
- **Travail de la mousse**
  - découpe dans le plan
  - façonnages : chanfrein, arrondi pour mise en forme simple

Dans les centres de formation, ces différents ouvrages forment une base d'exercices de référence .